



**DEPARTEMENT**  
**des**  
**Bouches du Rhône**

**Arrondissement d'AIX**

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA**  
**COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du mardi 05 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six le mardi cinq mai à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Attribution de subventions de fonctionnement

Date de la convocation : mercredi 29 avril 2026

**Secrétaire de séance** : Monsieur David YTIER

**PRESENTS** :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, M. MOFREDJ, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme MOUGAMMADOU, Mme BRUN LE MARCHAND

**POUVOIRS** :

M. ALVISI (donne pouvoir à M. ORSAL), M. MIOUSSET (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à Mme MOUGAMMADOU), Mme LE MOULT (donne pouvoir à Mme RAZEYRE)

**EXCUSES** :

Mme MALLART (absente excusée)

FLD/CJ

7.5

Vie Associative

Attribution de subventions de fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 15 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la ville.

Considérant qu'une enveloppe globale de 2 884 700 € a été prévue pour le versement des subventions de droit commun ;

Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'attribution individuelle des subventions aux associations telles qu'elles figurent dans l'état annexé ;

Considérant que, afin de respecter le cadre du conventionnement et du règlement d'attribution des subventions en vigueur, une convention individuelle sera conclue avec chaque association percevant une subvention égale ou supérieure à 10 000 €, excepté les associations entrant dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Considérant que les conventions pluriannuelles sont maintenues telles que déjà approuvées lors du Conseil Municipal du 21 février 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

AUTORISE le versement de subventions au profit des associations dont les bénéficiaires figurent sur l'état annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions correspondantes avec les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 10 000 €.

DIT que les crédits seront prélevés sur le budget 2026.

<b>SUBVENTIONS-DE FONCTIONNEMENT CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026</b>	
APBE SALONNAIS	400€
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JEAN BERNARD	500€
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JEAN MOULIN	400€
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JOSEPH D'ARBAUD	400€
ASSOCIATION SPORTIVE VIALA LACOSTE	500€
SALON NORD	4 000€
UFC QUE CHOISIR SALON ARLES	1 800€
TOTAL	8 000€

– SE PRONONCE COMME SUIT :

**UNANIMITE**

POUR : 42

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

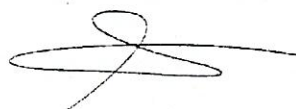
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme



**Le secrétaire de séance,  
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD  
Maire de Salon-de-Provence  
Vice-Président du Conseil Régional  
Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement  
À : SALON DE PROVENCE  
(13300), FR  
Le : 06/05/2026 13:30:58  
SALON DE PROVENCE (VILLE)  
Maire  
Nicolas ISNARD